



D.2019.10.16.5.26

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 16 Octobre 2019

5 – PROJETS TERRITORIALISES**5.26– Parking silo Mixte Basso Cambo – Maîtrise d'œuvre n° PBC 2019 14081 M– Autorisation de signer le marché avec le groupement BETEM/Azema/GEOTEC**

L'an deux mille dix-neuf, le seize octobre à Toulouse Métropole, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard		X (M. Bacou)	
AUJOLAT Michel	X		
BRIAND Sacha	X		
CARNEIRO Grégoire		X (M. Chollet)	
CHOLLET François	X		
DEL BORRELLO Marc	X		
GRASS Francis	X		
KELLER Bernard		X (M. Del Borrello à/c du point 2)	X (jusqu'au point 1.8)
LAGLEIZE Jean-Luc		X (Mme Marti)	
LATTES Jean-Michel	X		
MARTI Marthe	X		
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
TRAUTMANN Pierre		X (M. Aujoulat)	
TRAVAIL-MICHELET Karine		X (M. Grass)	
SICOVAL			
AREVALO Henri			X
LAFON Arnaud	X		
SITPRT			
BACOU Denis	X		
GUYOT Philippe	X		
MURETAIN AGGLO			
ROUCHON Adeline	X		
SUAUD Thierry		X (Mme Rouchon)	

Exposé de Monsieur le Président :

Par délibération n° 2017.03.29.4.7 du 29 mars 2017, le Comité Syndical de Tisséo Collectivités approuvait le programme du silo mixte P+R Basso Cambo avec les objectifs suivants :

- Augmenter la capacité totale du P+R de 450 places environ,
- S'intégrer dans le développement du projet urbain à terme de Basso Cambo à travers son emprise, sa desserte, sa fonctionnalité urbaine,
- Assurer l'évolution capacitaire et le fonctionnement de la gare bus aux différents horizons,
- Améliorer le développement des mobilités douces.

L'opération s'étend sur environ 3500m², environ 120 places au sol sont supprimées, le parc à vélos sera reconstitué. L'ouvrage comprendra 5 à 6 niveaux, le rez-de-chaussée accueillera une zone de régulation pour les bus au gaz, et des locaux techniques et commerciaux en façade.

Ce programme est le résultat d'un travail partenarial avec Toulouse Métropole qui réalisera au préalable l'adaptation des accès et des réseaux.

Le foncier appartient à la commune de Toulouse.

Par délibération n° 2017.10.4.2.2 du 4 octobre 2017, le Comité Syndical de Tisséo Collectivités a confié par mandat de maîtrise d'ouvrage à Tisséo Ingénierie (SMAT) la réalisation du Parking silo mixte de Basso Cambo.

Par délibération n° 2018.05.30.6.5 du 30 mai 2018, le Comité Syndical de Tisséo Collectivités a autorisé Tisséo Ingénierie à signer le marché n° PBC 2019 14081 M de maîtrise d'œuvre avec le groupement BETEM/AZEMA/GEOTEC pour la réalisation du parking.

Par délibération n° 2019.07.03.7.15 du 3 juillet 2019, le Comité Syndical de Tisséo Collectivités a approuvé l'AVP en intégrant des éléments supplémentaires au programme : ajout du 6^{ème} étage, aménagement d'un poste de commande des parkings dans le bâtiment et adaptation du projet en fonction des exigences apparues suites aux études.

Le présent marché concerne les prestations de maîtrise d'œuvre pour les éléments suivants :

- Conception et réalisation du 6^{ème} étage,
- Protection incendie du rez-de-chaussée de l'ouvrage.

La part de l'enveloppe financière prévisionnelle de la maître d'œuvre est fixée à ce stade à 1 600 000 euros HT.

Le présent marché comportera une tranche ferme et une tranche conditionnelle définies comme suit :

La tranche ferme comprend :

- Les études de Projet, (PRO),
- La mission d'Assistance à la Passation des Contrats de Travaux (ACT),
- La mission Ordonnancement Planification Coordination (OPC) élargie aux réseaux et projets connexes en phase études,
- La coordination des Systèmes de Sécurité Incendie (SSI) en phase études,
- La détermination des coûts d'exploitation et de maintenance, architecturaux et techniques par l'analyse du coût global de l'ouvrage.

la justification des choix
Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20191017-20191016-5-26D-
DE
Date de télétransmission : 17/10/2019
Date de réception préfecture : 17/10/2019

La **tranche optionnelle** comporte les missions forfaitaires suivantes:

- Visa et synthèse des lots techniques (VISA et SYN),
- Direction de l'Exécution des Travaux, (DET),
- Assistance Opérations de Réception. (AOR),
- Ordonnancement Planification Coordination (OPC) élargie aux réseaux et projets connexes en phase Réalisation,
- Coordination des systèmes de sécurité Incendie (SSI) phase travaux.

Les prestations du marché font suite à l'évolution des études et au besoin d'adapter le projet face aux enjeux de sécurité incendie. A savoir, permettre la circulation des bus au gaz naturel pour véhicules (GNV) au rez-de-chaussée d'un établissement recevant du public. Le projet devant s'adapter à une capacité importante et inhabituelle de résistance au feu des matériaux. Il a été indispensable de rechercher des solutions innovantes afin de répondre à ce nouveau cahier des charges.

Ainsi, du fait des conditions de sécurité inédites à mettre en place pour limiter les risques d'incendie liés à la présence de bus GNV, un groupe d'experts a été missionné. Les recommandations tenant notamment à la nature du plancher et aux exigences liées aux risques incendie, ont conduit à revoir la structure du bâtiment. Cette configuration permettra le fonctionnement de la zone de régulation des bus GNV en rez-de-chaussée.

De par la complexité technique et de nombreuses interfaces entre le projet et la prestation de protection incendie, il convient de conserver la même maîtrise d'œuvre sur la globalité du projet.

La prestation liée à la conception et la réalisation du 6^{ème} étage permet de confirmer la cohérence technique et budgétaire du projet. Au regard des nombreuses interfaces techniques, il est en effet complexe et plus coûteux de dissocier cette prestation du reste du projet.

Du fait des raisons évoquées ci-dessus, il sera fait application des dispositions de l'article 1.2 du CCP du marché initial, lequel prévoyait la possibilité pour le maître d'ouvrage « *de passer ultérieurement des marchés négociés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires en application de l'article 30-I-7^{o1} ou ayant pour objet des prestations complémentaires en application de l'article 139*

2^{o2} du décret n° 2016-360 relatif aux marchés publics. » Le marché objet de cette délibération est donc un marché de réalisation de prestations similaires.

La durée prévisionnelle du marché est de 22 mois.

La Commission d'Appel d'Offres de Tisséo Collectivités a, dans sa séance du **8 octobre 2019**, attribué le marché au groupement BETEM/Azema/GEOTEC pour un montant de 138 600 € H.T. avec un taux de rémunération de 7,26% au marché pour la tranche 1, équivalent au marché n° **PBC 2019 14081 M**, et de 11% pour la tranche 2.

Il est donc proposé au Comité Syndical d'autoriser la dépense correspondante et la signature du marché n° **PBC 2019 14081 M** avec le groupement BETEM/AZEMA/GEOTEC.

.....

¹ Dispositions aujourd'hui reprise à l'article R.2122-7 du Code de la commande publique.

² Dispositions aujourd'hui reprise à l'article R.2194-2 du Code de la commande publique.

Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

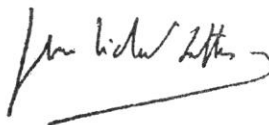
ARTICLE 1 : **AUTORISE** la dépense correspondante.

ARTICLE 2 : **AUTORISE** Tisséo Ingénierie à signer avec BETEM/AZEMA/GEOTEC, le marché n° **PBC 2019 14081 M** pour un montant de 138 600 € HT.

ARTICLE 3 : **DIT** que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,

Le Président,



Jean-Michel LATTES